

CONVENTION FEDERALE 11 MARS

Plan

- Le 14 janvier: *Introduction*. L'idée de constitution
- Le Congrès Continental et les Articles de la Confédération (1776-1787)
- *L'arrière-fonds des débats*
- Le 28 janvier : Le Congrès Continental et les Articles de la Confédération
- Le 4 février : Les causes de la convocation de la Convention (1785-1787)
- Le 11 février : Les états et les délégués
- Le 18 février : L'organisation de la Convention
-
- *Les débats et les décisions*
- Le 11 mars : La création du Sénat
- Le 18 mars : Le pouvoir du Congrès et des états
- Le 25 mars : La représentation et le vote
- Le 1er avril : La création de la présidence
- Le 8 avril : La création du judiciaire
-
- Le 6 mai : *Conclusion*. Amendements, droits de l'homme, ratification
-

CONSTITUTIONS ET LOIS

- 1. La constitution détermine *les principes fondamentaux* du système politique, dont les lois règlent ensuite le détail.
- 2. La constitution détermine *les procédures par lesquelles on établit les lois* (Kelsen)
- 3. En cas de conflit entre la constitution et une loi, *la première l'emporte* sur la deuxième.
- 4. Il est *plus difficile* de faire adopter un amendement à la constitution que de faire passer une loi.
- 5. La constitution est adoptée par *une assemblée constituante* élue uniquement pour accomplir cette tâche et qui, de fait, n'exerce aucune activité législative.

CRITERE MODIFIE

- 5*. La constitution est adoptée ou ratifiée par *une assemblée élue (i) à la proportionnelle, et (ii) au suffrage universel (actif et passif).*

- C. Roll, « We, some of the people : Apportionment in the thirteen state conventions ratifying the Constitution », *Journal of American History* 1969.

- Robert Dinkin, *Voting in Revolutionary America*, 1982
- Alexander Keyssar, *The Right to Vote*, 2000

- Roger Hoar, *Constitutional Conventions*, 1919
- Marc Kruman, *State Constitution Making in Revolutionary America*, 1997

“NOUS LE PEUPLE” OU “NOUS, UNE PARTIE DU PEUPLE”?

- 1. Dans la charte coloniale en vigueur avant la convention, on exigeait que les électeurs aient un revenu annuel de 2 livres ou possèdent une propriété d'une valeur de 40 livres.
- 2. Dans les élections à la convention constitutionnelle, tous les *freemen* (citoyens mâles) avaient le droit de vote.
- 3. Dans la ratification de la constitution proposée, tous les *freemen* avaient le droit de vote.
- 4. Selon la constitution ainsi ratifiée, on exigeait que les électeurs aient un revenu annuel de 2 livres ou possèdent une propriété d'une valeur de 60 livres.

- Akhil Amar, *America's Constitution : A Biography*, 2005, p. 279-80

ELEMENTS DEMOCRATIQUES DE LA CONSTITUTION

- Un processus extraordinairement démocratique de la ratification de la constitution par les états
- L'élection directe des membres de la Chambre des Représentants plutôt que par les assemblées législatives des états
- Un suffrage élargi dans les élections à la chambre des Représentants
- Des «salaires nationaux» pour tous les membres du Congrès
- Des élections à échéances fixes et de nouveaux découpages des circonscriptions à des dates régulières
- Aucune exigence censitaire imposée au Président.
- La possibilité de choisir les électeurs du Président par vote populaire
- La limite d'âge (au moins 35 ans) imposée au Président

(Akhil Amar, *America's Constitution : A Biography*, pp. 151, 70. 161)

ECARTER LES FRIPONS, LES IDIOTS ET LES TYRANS DE LA PRESIDENCE

- En Angleterre, un roi le demeure à vie. En Amérique notre président redeviendra toujours un membre du peuple au bout de quatre ans. En Angleterre, le roi l'est par hérédité et peut être un idiot, un fripon ou un tyran par nature, ou peut être ignare par manque d'éducation, sans pouvoir être renvoyé, car « il ne peut faire de mal ». En Amérique, comme le président doit redevenir un membre du peuple après quatre ans, lui-même et ses concitoyens se souviendront qu'il était à l'origine un membre du peuple ; et qu'il est créé par le souffle du peuple. Davantage, il ne peut être un idiot, ni probablement un fripon ou un tyran, car *ceux que la nature a ainsi faits, se révèlent tels avant l'âge de trente-cinq ans*, avant lequel il ne peut être élu. Il apparaît que nous n'avons pas admis qu'il ne peut faire aucun mal, mais avons plutôt présupposé qu'il peut faire et fera parfois le mal, en prévoyant sa mise en accusation, son jugement et son renvoi pacifique et complet. (Tench Coxe, « An examination of the constitution », 1788 ; c'est moi qui souligne).

- Les sénateurs et représentants percevront une indemnité qui sera fixée par la loi et payée par le Trésor des Etats-Unis.
(Constitution des Etats-Unis, Art. I. 6)

- Aucune loi modifiant la rémunération des services des Sénateurs et des Représentants n'entrera en vigueur tant qu'une élection des Représentants ne sera pas intervenue.
(Constitution des Etats-Unis, Amendement 27.)

- Charles Beard, *An Economic Interpretation of the Constitution of the United States*, Ch. VII.

SENTIMENTS ANTI-DEMOCRATIQUES

- Mr. Randolph observed that he had at the time of offering his propositions stated his ideas as far as the nature of general propositions required; that details made no part of the plan, and could not perhaps with propriety have been introduced. If he was to give an opinion as to the number of the second branch, he should say that it ought to be much smaller than that of the first; so small as to be *exempt from the passionate proceedings to which numerous assemblies are liable*. He observed that the general object was to provide a cure for the evils under which the U. S. laboured; that *in tracing these evils to their origin every man had found it in the turbulence and follies of democracy*: that some check therefore was to be sought for agst. this tendency of our Governments: and that a good Senate seemed most likely to answer the purpose. (Edmund Randolph, Virginie, le 31 mai.)



SENTIMENTS ANTI-DEMOCRATIQUES (SUITE)

- The evils we experience flow from *the excess of democracy*. *The people do not want [lack] virtue*; but are the *dupes* of pretended patriots. (Eldridge Gerry, Mass., le 31 mai.)
- He observed that the general object was to provide a cure for the evils under which the U. S. laboured; that in tracing these evils to their origin every man had found it in the *turbulence and follies of democracy*: that some check therefore was to be sought for agst. this tendency of our Governments: and that a good Senate seemed most likely to answer the purpose. (Edmund Randolph, Virginie, le 31 mai)
- Mr. Sherman opposed the election by the people, insisting that it ought to be by the State Legislatures. The people he said, immediately should have as little to do as may be about the Government. *They want [lack] information* and are constantly liable to be *mised*. (Roger Sherman, Connecticut, le 31 mai)
- All communities divide themselves into the few and the many. The first are the rich and well born, the other the mass of the people. The voice of the people has been said to be the voice of God; and however generally this maxim has been quoted and believed, it is not true in fact. *The people are turbulent and changing; they seldom judge or determine right*. Give therefore to the first class a distinct, permanent share in the government. They will check the *unsteadiness* of the second, and as they cannot receive any advantage by a change, they therefore will ever maintain good government. Can a democratic assembly, who annually revolve in the mass of the people, be supposed steadily to pursue the public good? Nothing but a permanent body can check the imprudence of democracy. Their *turbulent and uncontrolling disposition* requires checks. (Alexander Hamilton, New York, le 18 juin).

SENTIMENTS ANTI-DEMOCRATIQUES (SUITE)

- Democratic communities may be unsteady, and be *led to action by the impulse of the moment*. — Like individuals they may be sensible of their own weakness, and may desire the counsels and checks of friends to guard them against the *turbulency and weakness of unruly passions*. (James Madison, Virginie, le 26 juin.)
- The two branches, so equally poised, cannot have their due weight. It is
- confessed, on all hands, that the second branch ought to be a check on the first — for without its having this effect it is perfectly useless. — The first branch, originating from the people, will ever be subject to *precipitancy, changeability, and excess*. Experience evinces the truth of this remark without having recourse to reading. This can only be checked by *ability and virtue* in the second branch. On your present system, can you suppose that one branch will possess it more than the others? The second branch ought to be composed of men of great and established property — *an aristocracy*. Men, who from pride will support consistency and permanency; and to make them completely independent they must be chosen *for life*, or they will be a useless body. Such an aristocratic body will keep down the *turbulency of democracy*.
- (Gouverneur Morris, Pennsylvanie, le 2 juillet.)

SENTIMENTS ANTI-DEMOCRATIQUES (SUITE ET FIN)

- He conceived it would be as unnatural to refer the choice of a proper character for chief Magistrate to the people, as it would, to *refer a trial of colours to a blind man*. The extent of the Country renders it *impossible that the people can have the requisite capacity to judge* of the respective pretensions of the Candidates. (George Mason, Virginie, le 17 juillet.)
-
- The people *can not know & judge of the characters of Candidates. The worse possible choice will be made.* (J. F. Mercer, Maryland, le 7 août.)
-

IL EST DANS L'INTERET DU PEUPLE DE REDUIRE LE POUVOIR DU PEUPLE

- [La chambre haute sert] premièrement, à protéger le peuple de ses dirigeants ; deuxièmement, à protéger le peuple des opinions éphémères dans lesquelles il risque lui-même d'être entraîné. Un peuple qui délibère dans la sérénité, et en s'appuyant sur l'expérience des autres nations qui l'ont précédé, au sujet du système politique le plus susceptible de garantir son bonheur, commencera par se rendre compte que ceux qui ont la charge de ce bonheur peuvent trahir leur mission. Une précaution évidente contre ce risque serait de répartir cette mission entre différents organes qui pourraient se surveiller et se freiner mutuellement. [...] Un tel peuple songerait ensuite que, par [i] *manque d'information* sur son véritable intérêt, il peut lui-même commettre des erreurs passagères, et que des hommes élus pour une courte période, et employés aux affaires publiques pendant une petite partie de cette période, risquent de se tromper pour la même raison. [...] Une autre réflexion, également digne d'un peuple en pareille occasion, serait que la [ii] *versatilité et la passion* peuvent l'induire lui-même en erreur, au même titre qu'un corps de représentants tout entier. [...] Enfin, il devrait apparaître à tout peuple qui délibère sur le gouvernement qu'il lui faut, que, étant donné que différents intérêts naissent nécessairement de la liberté qu'il cherche à garantir, les [iii] *intérêts majoritaires* risquent peut-être, par une impulsion soudaine, d'être tentés de faire subir des injustices à la minorité. (James Madison, Virginie, le 26 juin.)

REPRISE DU COURS DU 11 FEVRIER

- Selon Madison, l'enjeu ne fut pas la *distribution* des richesses, mais la croissance par la *production* des richesses. Celle-ci demande des investissements, et les prêteurs de capital demandent la certitude de leur remboursement, en espèces et pas seulement en papier-monnaie. Sans cette certitude, ils ne prêteraient pas. Or *la croissance profite à tous*, du moins à long terme. L'intérêt bien entendu des débiteurs est donc de s'abstenir de mesures confiscatoires envers leurs créditeurs.

L'EXPLICATION DE L'ENIGME

- Si la question est de savoir si les constituants étaient eux-mêmes tous des démocrates zélés [...], les preuves apportées par Beard suggèrent sans équivoque que ce ne fut pas le cas. Mais la question véritable est – ou devrait être - : *la Constitution elle-même* telle qu'elle fut finalement adoptée [...] était-elle ou non fortement démocratique [...] considérée dans son contexte légal et historique ? Pour répondre à cette question, nous devons aller au-delà des récriminations privées pour considérer les discours et faits publics – à savoir le texte et l'acte constituant. [...] Les déclarations présentées par Beard et d'autres soulèvent une énigme : pourquoi des hommes doués d'instincts moins que pleinement démocratiques proposeraient-ils un document fortement démocratique (dans ce contexte) ? Il y a cependant une *solution simple à cette énigme* : afin de faire ratifier et légitimer leur proposition de texte, les constituants *devaient* tendre vers la fin démocratique forte du continuum – de façon très similaire, des politiciens grincheux aujourd'hui se trouvent souvent eux-mêmes obligés de contraindre leurs impulsions les plus antidémocratiques. (Akhil Amar, *America's Constitution : A Biography*, p. 279-80 ; c'est moi qui souligne)

INSTRUCTIONS AUX DELEGUES

- Resolved that in the opinion of Congress it is expedient that on the second Monday in May next a Convention of delegates who shall have been appointed by the several states be held at Philadelphia [I] for *the sole and express purpose of revising the Articles of Confederation* and reporting to Congress and the several legislatures such alterations and provisions therein as shall *when* [II] *agreed to in Congress* and [III] *confirmed by the states* render the federal constitution adequate to the exigencies of Government & the preservation of the Union. (Résolution du Continental Congress le 21 février 1787 ; c'est moi qui souligne.)

- Bruce Ackerman et Neal Katyal, « Our unconventional funding », *University of Chicago Law Review* 1995.

- With regard to the *power of the Convention*, he conceived himself authorized to *conclude nothing*, but to be at liberty to *propose anything*. (James Wilson le 16 juin, souligné par Madison)

DECIDER COMMENT DECIDER

- Vote par délégué
- Vote par état, chaque état ayant un vote
- Vote pondéré par état, les poids étant déterminés par la population et richesse.

LA CONSPIRATION ECHOUÉE DES GRANDS ETATS

- Avant l'arrivée d'une majorité des états, la règle avec laquelle ils devraient voter à la Convention avait été un sujet de conversation parmi les membres présents. Gouverneur Morris insista sur ce point, auquel Robert Morris et d'autres délégués de Pennsylvanie étaient également favorables: les grands états devraient s'unir pour refuser fermement aux petits Etats un vote égal, comme déraisonnable, et comme permettant aux petits états de rejeter tout bon système de gouvernement, qui doit par la nature des choses être fondé sur une violation de cette égalité. Les délégués de Virginie, considérant qu'une telle tentative pourrait engendrer des altercations fatales entre les grands et les petits états, et qu'il serait plus aisé de faire prévaloir à ces derniers, au cours des délibérations, d'abandonner leur égalité au nom d'un gouvernement efficace, qu'en se mettant sur le terrain de la discussion, de se désarmer eux-mêmes du droit et par là de se jeter à la merci des grands états, manifestèrent leur désapprobation et étouffèrent le projet. . (James Madison, le 28 mai, note.)

- If a proportional representation be right, why do we not vote so here ? (William Paterson, New Jersey, le 16 juin.)

OBJETS DE PUBLICITE

- La teneur de chaque motion.
- La teneur des discours ou des arguments pour ou contre chaque motion.
- La décision concernant chaque motion
- La répartition des voix
- Les noms des votants
- Les rapports etc. qui ont servi à fonder la décision.
- (Jeremy Bentham, *Political Tactics*, 1999, p. 38)

LES VERTUS DU HUIS CLOS

- Si les membres s'étaient engagés publiquement dès le début, ils auraient ensuite supposé que la cohérence exigeait d'eux de maintenir leurs opinions, alors que, grâce au secret des discussions, nul ne se sent obligé de conserver ses opinions s'il n'est plus convaincu de leur pertinence et de leur vérité, et chacun peut céder à la force des arguments. Aucune constitution n'aurait jamais été adoptée si les débats avaient été publics (James Madison lors d'une conversation avec Jared Sparks, le 19 avril 1830.)
-
-

LES AVANTAGES DU SECRET INDEFINI

- Les nationalistes forts de la Convention, y compris Madison, étaient fort peu satisfaits de la Constitution quand elle prit sa forme finale. Ils étaient conscients qu'elle était très différente de ce qu'ils avaient espéré, tout en étant plus proche de leurs désirs que les Articles de la Confédération. Ils décidèrent donc de travailler pour sa ratification, mais de garder aussi, au cas où elle serait adoptée, la main libre pour sa mise en œuvre, afin de pouvoir [...] l'interpréter dans le sens de leurs propres idées. [...] Cette fin exigeait la suppression des notes de Madison, pour qu'on ne puisse pas s'en servir comme un argument convaincant et autorisé pour démontrer l'orientation essentiellement différente qui avait prévalu à la Convention. (Thornton Anderson, *Creating the Constitution*, 1993, p.11-12).

- Calvon Jillson, *Constitution Making*, 1988, notamment pp.14-17

POSSESSIONS ET POSITIONS

		Possessions des d'Ygu's			
		Aucun titre	Titres de l'Union	Titres des tats	Titres de l'Union et/ou des tats
Positions des d'Ygu's	N'assumer aucun titre	Bassett Butler			Langdon Gilman Bedford Broom
	Assumer les titres de l'Union		Ellsworth		
	Assumer les titres des tats	Rutledge C. Pinckney			
	Assumer tous les titres	G. Morris		King Sherman	Gerry

Forrest McDonald, *We the People*, p. 105-6.

ABNEEGATION DE MADISON

[A] difficulty arose from the disproportion of qualified voters in the Northern & Southern States, and the disadvantages which this mode would throw on the latter. The answer to this objection was 1. That this disproportion would be continually decreasing under the influence of the Republican laws introduced in the Southern States, and the more rapid increase of their population. 2. That local considerations must give way to the general interest. As an individual from the Southern States he was willing to make the sacrifice. (James Madison, Virginie, le25 juillet.)